



Date d'affichage : du 15 au 21 mars 2017, 16 h

GARDIEN DU TERRITOIRE (2 POSTES) (SAISONNIER, NON SYNDIQUE)

** Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences.*

Secteur :	Bureau du Nionwentsio
Supérieur :	Directeur du Bureau du Nionwentsio
Lieu de travail :	Territoire du Nionwentsio

Statut :	Saisonnier, non syndiqué
Durée :	Du 22 mai 2017 au 10 novembre 2017 (25 semaines avec une possibilité de prolongation)
Horaire :	40 heures par semaine (roulettes de 4 semaines)
Salaire :	Entre 17,63 \$ et 23,91 \$ de l'heure

Accessibilité :

- 1- Aux employés du CNHW (incluant les employés temporaires en vertu des dispositions des conventions collectives) ;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**
** SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier*
- 4- Au membre des premières nations;**
- 5-À la population.**

Sommaire :

Le titulaire du poste aura à effectuer l'entretien du camp au Lac Roy appartenant au CNHW. Il aura à inspecter les sites et les installations des camps sur le territoire selon la *Loi de la Nation huronne-wendat concernant l'aménagement de sites et de constructions à des fins d'activités coutumières sur le Nionwentsio* et il aura à faire des vérifications de mesures d'harmonisation forestière. Le titulaire aura à participer à divers projets particuliers sur le Nionwentsio.

Fonctions principales :

- Entretien du camp communautaire du Lac Roy ;
- Patrouiller et assurer la sécurité des membres de la Nation lors de la période de chasse à l'orignal;
- Assurer le suivi de la Loi sur l'implantation des camps sur le territoire;
- Effectuer le suivi de certaines mesures d'harmonisation;
- Exécuter toutes autres tâches spécifiques à l'emploi à la demande du supérieur.

Exigences :

- Diplôme d'études secondaires;
- 1 année d'expérience dans domaine connexe;
- Réussir la formation en cours d'emploi : Formation d'assistant à la protection de la faune ;
- Être disponible pour la formation en avril (Date à déterminer);
- Cours Canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF) (atout);
- Bonne connaissance du territoire;
- Capacité à soulever un minimum de 50 livres et à fournir un certain effort physique;



Avis de concours NS 2017-02

Date d'affichage : du 15 au 21 mars 2017, 16 h

- Connaissance de l'application des lois en matière d'occupation du territoire et de pratique des activités coutumières;
- Connaissance souhaitée pour réparation mineure au niveau du propane, de la plomberie et de la menuiserie au Lac Roy (atout);
- Permis de conduire valide;
- Habilités à travailler avec un GPS et des cartes topographiques;
- Disponibilité (soirs et fins de semaine) ;
- Disponibilité à coucher en forêt.

Conditions de travail particulières :

- Déplacements sur le territoire du Nionwentsïo, ailleurs au Québec et possiblement en Ontario;
- Horaire « rotatif » de 160 h sur 4 semaines;
- Possibilité de travailler les fins de semaine et selon les besoins du projet;
- Travail généralement saisonnier, possibilités de prolongation et durée de l'emploi dépendant des subventions obtenues;
- Possibilité de réaliser du travail exigeant sur le plan physique;
- Avoir la capacité de discuter en anglais est un atout.

Qualités requises :

Autonomie, sens de l'organisation, travail d'équipe, sens de l'initiative, courtoisie et diplomatie, confidentialité, sens de l'observation, souci du détail et minutie, capacité d'adaptation, habiletés manuelles.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae, une lettre de présentation portant le numéro du concours, leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION SERONT JOINTS POUR LES ENTREVUES

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents judiciaires avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, le candidat accepte que son nom soit diffusé publiquement advenant qu'il ait obtenu la meilleure évaluation.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucun candidat, même celui ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.